Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N19_111225-DE

Roi Morvan Communauté

Extrait du registre des délibérations
Séance du 11 décembre 2025

L'an 2025, le jeudi 11 décembre à 17H30, le conseil de communauté de Roi Morvan Communauté, légalement convoqué le 5 décembre, s'est réuni à Gourin sous la présidence de Madame Renée COURTEL, Présidente de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Délégués titulaires : *Mesdames et Messieurs : Christophe BOURLES, Marie-José CARLAC, Dominique CASTOT, Renée COURTEL, Paul COZIC, Christine DROUAL, Christian FAIVRET, Martine GUERIN, Floriane GUILLANIC, Françoise GUILLERM, David GUILLOUX, Jean-Luc GUILLOUX, Catherine HENRY, William JACOBERT, Laurent JACQUES, Yann JONDOT, Yvon LE BOURHIS, Erwan LE CORRE, Hervé LE FLOC'H, Didier LE GOUIC, Christiane LE MOUEE, Dominique LE NINIVEN, Véronique LE ROUX, Claudine LE SCOUARNEC, Carole LE YAOUANQ, Jean-Charles LOHE, Michel MORVANT, Rémi NEDELEC, Yvonne RAYER, Raymond SIOU, Corinne VOLA, Sébastien WACRENIER*

Délégués suppléants : *Mesdames et Messieurs : /*

Etaient absents / excusés : *Mesdames et Messieurs : Christophe CARARIC, Myriam CHENAIS, Delphine COSPEREC, Bruno LAVAREC, Martine LE BARTZ, Karine LE COURANT, René LE MOULLEC, Michel LINCY, Joël MAGUER, Alain PERRON, Jérôme REGNIER, Anne TROALEN,*

Pouvoirs *: Bruno LAVAREC à Didier LE GOUIC, Martine LE BARTZ à Carole LE YAOUANQ, Karine LE COURANT à Françoise GUILLERM, Michel LINCY à Yvonne RAYER, Joël MAGUER à Paul COZIC, Alain PERRON à Marie-José CARLAC*

Nombre de membres au conseil :	*44*
Présents :	*32*
Votants :	*38*

Le quorum de 23 membres présents est atteint

A été nommé secrétaire de séance : Jean-Charles LOHE

N°19 / 11.12.25

Gestion de la ressource en eau – biodiversité

GEMAPI –– Programme d'actions 2026 du Bassin versant du Scorff et convention de partenariat avec Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté et Communauté de Communes du Kreiz Breizh

---

Référence :
- Délibération RMCom N°11 / 09.02.23 : approbation du contrat territorial de Bassin Versant du Scorff, ses annexes et son plan de financement pluriannuel

---

1. Contexte

Suite au transfert de la compétence GEMAPI en 2018, afin de maintenir une cohérence hydrographique d'intervention, Lorient Agglomération et les autres EPCI qui composent le territoire du bassin versant du Scorff ont signé un contrat unique avec l'Agence de l'Eau (période 2018-2022).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N19_111225-DE

En 2023, une stratégie de bassin versant et une feuille de route pour 6 ans, soit 2023-2028 a été élaborée. La feuille de route regroupait l'ensemble des actions de prévention des pollutions diffuses et de gestion des milieux aquatiques, déclinées en 4 volets : un volet animation, un volet agricole, un volet eau en ville et un volet relatif aux milieux aquatiques.

L'Agence de l'Eau s'est engagée financièrement sur un **premier contrat territorial de 3 ans (2023-2025)**. Lorient Agglomération, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreizh Breizh en étaient cosignataires. Lorient Agglomération en a assuré la maîtrise d'ouvrage par délégation et en a été le coordonnateur. Une convention définissait les modalités de gouvernance et les modalités financières de cette co-maîtrise d'ouvrage.

En 2025, une évaluation a été menée sur ce contrat. Au regard des financements alloués dans son douzième programme, l'Agence de l'Eau souhaite concentrer ses financements sur la rade, les côtiers et notamment sur les enjeux d'assainissement. Aussi, l'Agence de l'Eau propose une nouvelle **contractualisation ou 'accord de territoire' sur la rade et les cours d'eau côtiers incluant petit cycle et grand cycle à élaborer d'ici fin 2026, opérationnel en 2027**.

Cependant, localement la préservation de la ressource en eau sur le **bassin versant du Scorff** et les ruisseaux côtiers, aussi bien en qualité qu'en quantité, reste un **enjeu majeur** pour permettre la production d'eau potable, le maintien de la biodiversité, la préservation du littoral, et un environnement sain pour les habitants. Aussi, il est proposé de **poursuivre les actions dans la continuité des programmes précédents** en lien avec la Région Bretagne et le Département qui souhaitent poursuivre quant à eux les financements.

2. Les actions de protection de la ressource en eau sur le bassin versant du Scorff et les ruisseaux côtiers en 2026

Les quatre axes d'actions se poursuivent :

- L'accompagnement des agriculteurs et l'amélioration des pratiques agricoles continueront à s'appuyer sur une combinaison d'approches individuelles et collectives.

- La poursuite d'actions du volet milieux aquatiques : de la restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées au travers de l'amélioration de la connectivité des cours d'eau et des zones humides (remise en talweg), de la continuité longitudinale des rivières, de la restauration des cours d'eau, de la continuité écologique et sédimentaire.

- Un volet sensibilisation regroupant plusieurs thématiques devant permettre à l'ensemble des acteurs de poursuivre l'effort collectif pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : sensibilisation du grand public, suivi qualité de l'eau, éducation à l'environnement, communication générale…

- Un volet eau en ville destiné à développer la résilience du territoire, favoriser l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe. La sensibilisation sur la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales (GIEP) va être développée à l'attention des agents et élus des

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N19_111225-DE

collectivités et du grand public. L'élaboration d'outils de sensibilisation sera nécessaire afin de permettre à l'ensemble des acteurs du territoire de développer une culture de la gestion intégrée des eaux pluviales, en transversalité avec les politiques publiques du petit cycle de l'eau et de l'urbanisme.

3. Plan de financement du programme d'actions pour la ressource en eau du Scorff et des ruisseaux côtiers 2026

Le coût prévisionnel 2026 est estimé à 1 108 558 €.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel 2026 se traduit comme ci-dessous :

Programme	Dépense prévisionnelle pour 1 ans
Volet sensibilisation	154 640 €
Volet agricole	140 593 €
Volet eau en ville	100 422 €
Volet milieux aquatiques	578 175 €
Breizh Bocage	134 728 €
TOTAL	**1 108 558 €**
FINANCEMENT Région Bretagne, Département du Morbihan	257 485 €
AUTOFINANCEMENT EPCI	**851 073 €**

Le financement global attendu est de 23 %. Le reste à charge pour les EPCI s'élève à **851 073€**.

Les EPCI assureront le financement suivant :

- Lorient Agglomération : 825 834 € (97 %),
- Roi Morvan Communauté : 15 290 € (1.8 %),
- Quimperlé Communauté : 9 825 € (1.15 %),
- Communauté de communes de Kreiz Breizh : 124 € (0.01 %).

4. Conventionnement entre les EPCI du territoire du SAGE Scorff

Une convention de partenariat est établie pour l'année 2026, dans la continuité des conventions précédentes. Elle formalise l'engagement des quatre collectivités « maîtres d'ouvrage » (Lorient Agglomération, Roi Morvan Communauté, Quimperlé Communauté et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh) et définit la clé de répartition des financements.

Ce conventionnement affiche le rôle de coordonnateur et de porteur de projet de Lorient Agglomération. Quimperlé Communauté, Roi Morvan Communauté et la Communauté de communes de Kreiz Breizh souhaitent déléguer à Lorient Agglomération le portage des actions de préservation de la ressource en eau sur le bassin versant du Scorff, ainsi que le programme Breizh Bocage, complémentaire de ce programme d'actions.

La clé de répartition proposée pour le reste à charge est de 50 % population et 50 % potentiel fiscal.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-245614417-20251211-N19_111225-DE

La convention de partenariat est présentée en annexe.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 4 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- **d'approuver le programme d'actions pour la ressource en eau du Scorff 2026 et son plan de financement annuel ;**
- **d'approuver la convention de partenariat avec Lorient Agglomération, Quimperlé Communauté, et la Communauté de Communes du Kreiz Breizh ;**
- **d'autoriser la Présidente ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

→ *Adopté à l'unanimité*

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente,
Renée COURTEL

Renée COURTEL

Signature numérique de Renée COURTEL
Date : 2025.12.19 12:01:59 +01'00'